

Notice d'information en matière de protection des données pour MARTIN Gestion SA

MARTIN Gestion SA (ci-après « **la Société** ») attache une grande importance à la protection des **Données Personnelles** de ses clientes et clients (ci-après le « **Client** ») et s'engage à les collecter et à les traiter de manière transparente dans le respect de la loi fédérale sur la protection des données (ci-après la « **Loi** »).

La présente notice vise à informer toute **Personne Concernée** (voir définition ci-dessous) des types de Données Personnelles traitées par la Société et de l'utilisation qui en est faite par cette dernière, ainsi que des fondements légaux sur lesquels elle s'appuie. Cette notice décrit également les droits du Client dans ce contexte. Elle complète les accords contractuels qui lient le Client à la Société.

1. LES TYPES DE DONNÉES PERSONNELLES ET LEURS SOURCES

Le terme de **Données Personnelles** désigne toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée (par ex. par son prénom, nom) ou identifiable (par ex. par un nom ou un numéro de passeport). Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à collecter et à traiter des Données Personnelles concernant le Client et des personnes liées à celui-ci (ci-après désignés ensemble par « **Personne Concernée** »), par exemple le représentant d'une personne morale, un ayant droit économique ou encore la personne bénéficiant d'une procuration sur un compte du Client. La Société demande au Client de transmettre à ces personnes les informations figurant dans la présente notice d'informations en matière de protection des données.

En fonction du produit ou du service fourni, la Société peut être amenée à traiter notamment les catégories de Données Personnelles suivantes :

- *informations personnelles*, telles que nom, prénom, numéro de passeport, date de naissance, adresse postale et e-mail, numéro de téléphone, état civil, informations relatives à la situation familiale et documents KYC (*Know Your Client / Connaissance du Client*) ;
- *caractéristiques professionnelles*, telles que secteur d'activités, titre professionnel, nom de l'employeur et expérience professionnelle ;
- *identification bancaire*, telle que coordonnées bancaires ;
- *informations financières*, telles que opérations bancaires, relevés de paiement et toute information relative aux revenus (salaire, revenu de portefeuille-titre, etc.), aux biens mobiliers et immobiliers, aux dettes, aux impôts (par ex. domicile fiscal) et aux autres engagements (par ex. crédit auprès d'une banque tierce) ;
- *expérience et connaissance produits*, telles que segment clientèle, profil d'investisseur, connaissances et expériences en matière d'investissement, détails des interactions de la Société avec le Client et produits et services qu'il utilise ;
- *relations*, par ex. suivi, procuration, mandant, ayant droit économique.

Ces informations peuvent être collectées par la Société directement auprès de chaque Personne Concernée ou, dans certains cas, via des sources externes, qu'il s'agisse d'informations accessibles au public (par exemple les listes de sanctions de l'ONU) et d'informations obtenues auprès de tiers (par exemple apporteur d'affaires ou services de vérification du patrimoine).

2. BASES LÉGALES ET FINALITÉS DU TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES

2.1 Bases légales

La Société traite les Données Personnelles des Personnes Concernées sur la base des motifs et justificatifs légaux suivants :

- en présence d'un intérêt légitime de la Société, tout en respectant l'intérêt de la Personne Concernée à la protection de ses Données Personnelles ;
- afin d'exécuter une obligation contractuelle à l'égard d'une Personne Concernée ;
- afin de respecter une obligation légale ou réglementaire ;
- lors de demande d'entraide, procédure ou toute autre forme de coopération avec les autorités compétentes ;
- avec le consentement de la Personne Concernée, si le traitement envisagé ne se base pas sur l'un des motifs justificatifs énumérés ci-dessus ou si la Loi l'exige.

2.2 Finalités

S'appuyant sur les motifs justificatifs légaux décrits à l'article 2.1 ci-dessus, la Société traite les Données Personnelles notamment avec les finalités suivantes:

- afin d'identifier la Personne Concernée lors de l'ouverture d'un compte et/ou l'initiation d'une relation d'affaires avec la Société ;
- afin d'assurer la bonne gestion et le suivi de la relation d'affaires avec le Client ;
- en vue de l'amélioration de l'organisation, des produits, des services et des processus internes de la Société, y compris en matière de gestion des risques ;
- pour permettre à la Société d'établir des faits, d'exercer ses droits ou de se défendre contre une prétention actuelle ou future, ou pour permettre à la Société de faire face à une investigation d'une autorité publique, en Suisse ou à l'étranger ;
- afin de remplir les obligations légales et réglementaires qui incombent à la Société, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, lors de la mise en œuvre de sanctions internationales en accord avec les procédures établies par la Société (ce qui implique notamment le traitement de Données Personnelles à des fins de vérification, contrôle), ainsi qu'en matière de gestion des risques dont ceux de marché, de crédit, opérationnels et de liquidités ;
- afin de se conformer aux requêtes qui lui sont adressées par des autorités de poursuites pénales, des autorités de surveillance prudentielle, des autorités en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et des autorités impliquées dans l'échange automatique de renseignements en matière fiscale.

3. COMMUNICATION DE DONNÉES PERSONNELLES

3.1 Communication à des tiers

Dans le cadre de la fourniture de son service, la Société peut être amenée à communiquer des Données Personnelles à :

- des tiers impliqués dans la transaction ou agissant au nom du Client, tels que la banque dépositaire ;
- des sociétés de révision.

3.2 Aux autorités

Sur requête d'autorités publiques, judiciaires ou administratives ou d'organismes de réglementation ou gouvernementaux (par ex. des autorités de surveillance prudentielle), des Données Personnelles peuvent leur être remises. La remise de Données Personnelles à de telles entités peut également intervenir lorsque cela est nécessaire pour permettre à la Société d'établir des faits, d'exercer ses droits ou de se défendre contre une prétention actuelle ou future, ou pour permettre à la Société de faire face à une investigation d'une autorité publique, en Suisse ou à l'étranger.

3.3 Communication à l'étranger

Les Données Personnelles peuvent également être communiquées hors de Suisse aux personnes mentionnées à l'art. 3.1 ci-dessus, ceci dans le respect du droit suisse. Si une communication de Données Personnelles est effectuée vers un Etat qui n'offre pas un niveau adéquat au sens de la législation suisse en matière de protection des données, la Société veille à mettre en place des garanties appropriées sur le plan technique, organisationnel et juridique pour protéger les Données Personnelles, notamment des engagements contractuels contraignants avec le destinataire des Données Personnelles.

En matière de communication de Données Personnelles à des autorités, au sens de l'art. 3.2 ci-dessus, hors de Suisse, la Société se conforme aux prescriptions légales applicables en matière d'entraide internationale et aux prescriptions de la Finma en matière de transmission directe d'informations non publiques à des autorités et services étrangers.

4. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

La période durant laquelle les Données Personnelles sont conservées dépend du délai de conservation légal et réglementaire applicable, ainsi que de la finalité que vise le traitement des Données Personnelles. D'une manière générale, la Société conserve les Données Personnelles durant une période de 10 ans dès la fin de la relation d'affaires. Une durée de conservation plus longue peut notamment se justifier pour permettre à la Société d'établir des faits, d'exercer ses droits ou de se défendre contre une prétention actuelle ou future, ou pour permettre à la Société de faire face à une investigation d'une autorité publique, en Suisse ou à l'étranger.

5. DROITS EN LIEN AVEC SES DONNÉES PERSONNELLES

Chaque Personne Concernée dispose des droits suivants en lien avec ses Données Personnelles, ceci dans les limites de la réglementation applicable, notamment en cas de restriction légale, d'intérêt prépondérant de tiers ou de demande abusive :

- droit d'accéder à ses Données Personnelles ;
- droit de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes. À cet égard, la Société veille à maintenir les Données Personnelles exactes et à jour. Par conséquent, si celles-ci changent, la Personne Concernée est invitée à en informer la Société dès que possible ;
- droit de s'opposer à leur traitement et/ou de demander la limitation de leur traitement. Dans ce contexte, le Client est rendu attentif au fait qu'à défaut de disposer de certaines Données Personnelles le concernant, la Société peut ne pas être en mesure de faire bénéficier le Client du service ou du produit pour lequel le traitement de ces Données Personnelles est requis ;
- droit de demander leur suppression. Le droit à la suppression des Données Personnelles n'est cependant pas absolu et peut être restreint en fonction d'intérêts prépondérants qui exigent la poursuite du traitement des Données Personnelles.

Toute Personne Concernée peut exercer les droits mentionnés dans le présent article en s'adressant par écrit à la Société à l'adresse ci-dessous.

MARTIN Gestion SA

Rue du Scex 21
1050 Sion

Une copie du passeport ou de la carte d'identité du requérant doit accompagner la lettre de demande signée.

6. MISE À JOUR

Cette notice d'information a été publiée le 1^{er} septembre 2023 sur notre site internet. Les informations contenues dans cette notice peuvent être modifiées en tout temps sans avis préalable de notre part. Vous pouvez obtenir la version la plus récente de cette notice sur notre site internet ou sur simple demande.